

Commune de Saint Amand sur Fion

Réunion du Conseil Municipal du 6 octobre 2022

Présents : Sylvain Lanfroy, Jean-Claude Joffres, Laurence Leblanc, Viviane Ovide, Chantal Depaquis, Julien Bricquet, Florian Baudot, Pauline HENRY, Jérémy Albertini.

Pouvoirs : Lucie Sébille à Jean-Claude Joffres, Coralie Soudant à Pauline Henry, Victorien Leblanc à Florian Baudot, Xavier Lefebvre à Laurence Leblanc, Sandrine Carré à Julien Bricquet.

Absent : Grégor GIMENEZ

Le maire ouvre la séance à 20h30,
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Le secrétaire de séance est Monsieur Julien Bricquet.

- **Adoption du compte-rendu du conseil du 28 juillet 2022**

Le compte rendu est relu et n'appelle aucune remarque des conseillers.

- **Revalorisation du point d'indice et indemnités de fonction des élus**

Le Maire explique que le point d'indice de rémunération de la fonction publique a été augmenté au 1^{er} juillet 2022. L'application affectera les salaires des employés municipaux. Les indemnités des élus sont aussi dépendante de cet indice (indice brut 1027 pour les indemnités)

Cela entraine donc la revalorisation des indemnités des élus.

Madame Coralie SOUDANT et Monsieur Victorien LEBLANC ont exprimé le souhait de ne pas bénéficier de cette augmentation.

Les indemnités des élus se trouvent modifiées à compter du 1^{er} novembre 2022, comme suit :

Maire, M. Sylvain LANFROY : 65 % soit : 1 350.16 €

(L'indemnité du Maire n'est pas l'indemnité prévue pour les communes dont le nombre d'habitant est entre 1.000 et 3.500 (4.025,52 €) à sa demande l'indemnité est calculée selon le nombre d'habitant réel : 1.011 habitants, soit 1.350,16 € brut (hors charges sociales : 1.069,34 €, imposable)

1^{er} adjoint, M. Jean-Claude JOFFRES : 65 % soit : 518.08 € brut (hors charges sociales : 448.14 €)

2^{ème} adjoint, Mme Laurence LEBLANC : 65 % soit : 518.08 € (hors charges sociales : 448.14 €)

3^{ème} adjoint, M. Victorien LEBLANC : 62.85 % soit : 500.94 € (hors charges sociales : 433.32 €)

4^{ème} adjoint, Mme Coralie SOUDANT : 62.85 % soit : 500.94 € (hors charges sociales : 433.32 €)

conseiller délégué, M. Julien BRICQUET : 100 % soit : 241.53 € (hors charges sociales : 208.92 €)

Le Conseil approuve et décide :

- de procéder automatiquement à la revalorisation de ces indemnités en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Les montants mentionnés à titre indicatif dans la présente délibération sont calculés en fonction des plafonds en vigueur actuellement.

- d'abroger ou de modifier la délibération n°20 en date du 18 juin 2020 relative au même objet.

- d'inscrire les crédits nécessaires au compte 6531 du budget

- **Bordure de route / Chemin des Vignes à la Cense**

A l'occasion de bornage de propriétés des conjoints POLFER, chemin des Vignes, à La Cense des prés, il est constaté qu'une partie de trottoir et des coffrets électriques sont installés sur parcelles privées.

Après discussion, le Conseil décide :

- De ne pas acheter de bordure pour élargissement de voirie, jugée suffisante.
- De borner en ligne droite afin de réintégrer sur parcelle communale la partie trottoir et les coffrets électriques.

Le Conseil approuve et donne mandat au Maire pour engager les discussions avec les riverains, valider le bornage et entamer les procédures en vue de l'achat du redressement au prix appliqués habituellement (8/10 euros / m²)

- **Décision modificative du budget 2022 : Enfouissement Réseaux Rue Bourlier Hubert**

Le SIEM, en réponse à la municipalité, a décidé d'engager les travaux d'enfouissement des réseaux secs dans la rue Bourlier-Hubert. Le réseau électrique est « en fils nus ». Pour le SIEM c'est une priorité pour les enfouissements. Le coût relatif à l'électricité est pris en charge par le SIEM. Le projet a été adopté par le Conseil dans le passé. Cependant l'écart de temps entre budget prévu en 2020/21 et 2022 entraîne un surcoût non budgété. Le Maire propose une modification budgétaire (réduction du budget « parcours santé » comme suit :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
204 / 2041582 / 68	Autres groupements - Bâtiments et installations	1 500,00	
21 / 21728 / 112	Autres agencements et aménagements de terrains		1 500,00
	Total	1 500,00	1 500,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote des crédits, sur le budget de l'exercice 2022

- **Choix de l'étude de faisabilité pour les travaux du Lion D'or et Décision modificative du Budget**

Le Conseil, sur proposition du Maire décide d'engager une étude de faisabilité pour les travaux d'isolation et d'aménagement du Lion d'Or en vue de la création d'un tiers lieu.

Le résultat de cette étude envisager avant fin 2022, permettra d'obtenir un chiffrage qui servira aux dépôts de demandes de subventions en janvier 2023 (DETR / DSIL)

Suite à une consultation, deux offres ont été étudiées et le Conseil a décidé de retenir l'offre de Madame Séverine CORRE, architecte.

Le coût de cette étude n'est pas budgété. Le Maire propose une modification budgétaire (réduction du budget « parcours santé » comme suit :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
20 / 2031 / 202201	Frais d'études	8 000,00	
21 / 21728 / 112	Autres agencements et aménagements de terrains		8 000,00
	Total	8 000,00	8 000,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote des crédits, sur le budget de l'exercice 2022

- **Fin de mise en disponibilité d'une employée communale**

Le Maire donne lecture de la lettre reçue de Mme Mangin demandant la fin de mise en disponibilité. Il informe le Conseil qu'il maintient sa mise en disponibilité après avoir conseillé par écrit à Mme Mangin que le poste à St Amand restait disponible, qu'elle pouvait demander une mutation sur un poste situé proche de son nouveau domicile.

Le poste de remplacement mis en place et tenu par Mme Lesniak reste inchangé

TSUR : Avis sur Arrêté inter-préfectoral définissant le projet de périmètre du syndicat mixte fermé « Territoire de Sécurité Urbain et Rural Cœur Grand Est »

le Maire donne lecture de l'Arrêté inter-préfectoral définissant le projet de périmètre du syndicat mixte fermé « Territoire de Sécurité Urbain et Rural Cœur Grand Est » aux membres du conseil municipal présents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

EMET un avis favorable sur le projet de périmètre et sur les statuts du nouvel établissement de coopération intercommunal.

**Questions diverses / Informations / débats
Décorations de Noël**

Le Conseil décide d'appliquer la sobriété demandée par ailleurs à tous les citoyens.

Installations prévues le samedi 10 décembre 2022

Pauline Henry et Chantal Depaquis animeront un groupe et des réunions pour décider et réaliser les décorations de Noël. Les conseillers participeront aux préparatifs et installation. Le groupe sera élargi à tous volontaires

Concours de couronnes avec présentation des travaux des enfants lors des vœux du Maire prévus le vendredi 6 janvier 2023

La fin des décorations aura lieu le 7 janvier.

Espaces verts / arrosage / 1^{ère} fleur / prestataires

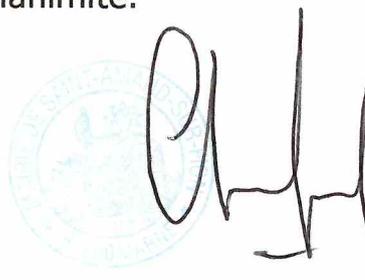
Le Maire suggère qu'un groupe « Fleurissement / Environnement » reprenne les réflexions sur l'embellissement du village en intégrant la question du désherbage et de la gestion différenciée, suite à échanges avec le Comité de Fleurissement de la Marne.

Laurence Leblanc, Lucie Sébille, Chantal Depaquis animeront une rencontre avec les habitants intéressés.

Nomination du Référent Incendie et Secours de la Commune.

Julien Bricquet est nommé référent, à l'unanimité.

La séance est levée à 23h00

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'MUNICIPALITE DE ST AMAND' around the perimeter and '1911' at the bottom. The signature is a stylized, cursive 'J. Bricquet'.